



Projet ABRIBUS 2024 du Service de la culture

APPEL À CANDIDATURES – ÉTAPE 1

Introduction

Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'art dans l'espace public veveysan, le Service de la culture lance un appel à candidatures aux artiste·x·s et collectifs d'artiste·x·s professionnel·le·x·s de Suisse romande afin d'investir artistiquement neuf abribus de la ville de Vevey durant l'été 2024.

Chaque abribus se propose ainsi d'accueillir, de fin juin à fin août 2024, l'intervention artistique *in situ*, immersive et éphémère, d'un·e·x· artiste·x·. Lieux de passage et d'attente, repères et refuges quotidiens, anciennes surfaces d'affichage, ces abris sont autant d'espaces potentiels de création, de contemplation et de réflexion par lesquels interroger notre rapport à l'espace public.

Disséminés dans les différents quartiers de Vevey le long de la ligne de bus 202, les abris devenus temporairement œuvres d'art offriront ainsi un parcours artistique insolite à travers la ville invitant habitant·e·x·s et passant·e·x·s à s'immerger dans un nouvel espace-temps, tout en favorisant la mobilité douce.

Le concours de projets se déroule en deux étapes. Le présent appel à candidatures en est la première. Un jury artistique composé de professionnel·le·x·s du domaine de l'art sélectionnera dans un premier temps parmi les participant·e·x·s à ce premier appel à candidatures, les artiste·x·s qui seront invité·e·x·s à participer à la deuxième étape du concours. Les artiste·x·s sélectionné·e·x·s à l'issue de cette première étape développeront et proposeront ensuite un projet concret pour l'un des abribus. Le jury se réunira une seconde fois afin de sélectionner les projets finaux retenus en vue d'une réalisation.

Principe du projet

À l'issue du présent appel à candidatures, les artiste·x·s qui seront sélectionné·e·x·s pour participer à la seconde étape du concours auront la possibilité de développer une proposition de projet détaillée pour l'un des abribus (cf. cahier des charges de l'appel à projets – étape 2 et fiche technique des abribus). Celle-ci comprendra un concept d'œuvre sur mesure pour l'abribus, sous la forme d'une installation artistique *in situ* et éphémère avec une dimension immersive et réflexive sur l'espace public.

Les projets soumis devront notamment s'intégrer dans l'environnement urbain et tenir compte des enjeux actuels d'accessibilité, d'inclusivité et de durabilité. L'intervention artistique pourra investir l'ensemble de la surface de l'abribus (intérieur, parois, vitres, plafond, toit, structure...). Les projets devront respecter les contraintes techniques

décrites dans le cahier des charges de l'appel à projets et les interventions devront être réversibles, c'est-à-dire permettre une remise à l'état initial des abribus.

Le principe du concours de projets sur invitation vise à garantir, lors du second tour, une valorisation adéquate du travail de recherche et de conception, pour tous les artiste·x·s, indépendamment de la sélection finale des projets. C'est pourquoi, les personnes sélectionnées à l'issue du présent appel à candidatures et invitées à soumettre une proposition de projet détaillée recevront chacune un montant de CHF 1'000.- pour leur participation au second tour.

Les lauréat·e·x·s dont les projets seront réalisés bénéficieront dans tous les cas d'un montant fixe de CHF 3'000.- pour leur travail de création, et d'un montant jusqu'à maximum CHF 5'000.- pour les frais de production. Le montant final attribué sera déterminé sur la base du budget de projet prévisionnel soumis par les artiste·x·s au second tour.

Un vernissage d'inauguration sera organisé fin juin et le Service de la culture de la Ville de Vevey assurera la promotion et la communication des projets.

Conditions de participation à l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures s'adresse aux **artiste·x·s ou collectifs d'artiste·x·s professionnel·le·x·s basé·e·x·s en Suisse romande**. Il est ouvert aux artiste·x·s émergent·e·x·s et confirmé·e·x·s. Les domaines principalement concernés sont les arts visuels. Tout médium artistique est bienvenu.

Jury et sélection des candidat·e·x·s au concours

Le jury artistique se compose de représentant·e·x·s du Service de la culture et de professionnel·le·x·s du domaine des arts visuels. Lors du premier jury, jusqu'à douze candidat·e·x·s seront sélectionné·e·x·s selon les critères ci-dessous.

Critères de sélection de l'appel à candidatures :

- Artiste·x·s professionnel·le·x·s ou collectif d'artiste·x·s basé·e·x·s en Suisse romande ;
- Les candidatures qui présentent un lien avec Vevey ou sa région sont encouragées ;
- Qualité du portfolio/des réalisations passées ;
- Intérêt, motivation et expérience en relation avec le projet ;
- Possibilité d'assurer la réalisation du projet dans le délai imparti et selon le calendrier présenté.

Le jury veille également à la cohérence curatoriale du projet. Il tient compte de la diversité des pratiques et s'assure d'un équilibre des profils selon le degré d'expérience et le lien avec la région.

À chaque étape du concours, les candidat·e·x·s retenu·e·x·s seront informé·e·x·s personnellement de la décision du jury et recevront les informations détaillées pour la suite. Les décisions du jury ne sont pas sujettes à recours et il n'y a pas de voie de recours contre celles-ci. De ce fait, la·le participant·e·x·s'engage à n'effectuer aucun recours, ni action à l'encontre de la Ville de Vevey.

Calendrier général

- 4 février 2024 : Délai de participation à l'appel à candidatures
- Semaine du 26 février 2024 : Premier jury - sélection des artistes retenus pour l'appel à projets
- 7 avril 2024 : Délai pour l'envoi des propositions de projets par les artistes sélectionnés par le jury
- Semaine du 22 avril 2024 : Deuxième jury – sélection des projets finaux
- Mars-avril 2024 : Visites des abribus, évaluation de la faisabilité technique
- Mai 2024 : Création et production des œuvres
- Juin 2024 : Montage et installation des œuvres (dernier délai 27 juin 2024)
- 28 juin 2024 (à confirmer) : Vernissage inaugural
- 29 juin au 23 août 2024 : Exposition
- 24-28 août 2024 : Démontage des œuvres

La durée d'exposition des interventions artistiques sera de deux mois, de fin juin à fin août 2024. Les périodes de création, production et installation sont prévues de mai à fin juin et la période de démontage fin août 2024. Les artistes retenus devront assurer le montage et le démontage de leurs œuvres et ainsi être disponibles à ces périodes.

Modalités de candidature

Les artistes intéressés à participer au concours sont invités à soumettre, dans un premier temps, les documents suivants :

- Une lettre de motivation avec une note d'intention de projet et spécifiant le(s) médium(s) envisagé(s) pour une intervention artistique dans un abribus (max. 2 pages) ;
- Un CV artistique détaillé avec coordonnées de contact complètes ;
- Un portfolio et/ou un lien vers un site web présentant leurs travaux.

Délai de candidature : 4 février 2024

Les candidats sélectionnés pour participer au second tour et proposer un projet seront avisés à l'issue de la première séance de jury début mars. Pour plus d'informations détaillées sur les possibilités d'intervention artistique dans les abribus, vous pouvez consulter le cahier des charges de l'appel à projets – étape 2 et la fiche technique des abribus.

Les dossiers sont à nous faire parvenir **en version papier ou par e-mail en PDF** (1 seul fichier) à l'adresse suivante :

Service de la culture

Rue du Conseil 8

1008 Vevey

culture@vevey.ch

+41 21 925 34 35

En cas de fichier PDF volumineux (>3MB), merci de nous le faire parvenir par www.swisstransfer.com.

Les dossiers incomplets ou non conformes aux conditions de participation ne seront pas retenus. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas conservés.

Contact

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser à Kathleen Vitor, chargée de projets au Service de la culture : à kathleen.vitor@vevey.ch ou au +41 21 925 34 38.